



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION AIDE SOIGNANT(E)

CANDIDAT TITULAIRE D'UN DIPLOME PASSERELLE

A compléter en MAJUSCULE

PHOTO
D'IDENTITE
RECENTE

Nom (*de jeune fille pour les femmes mariées*) _____

Nom d'épouse _____

Prénoms _____

Profession du conjoint _____ Nombre d'enfants _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Nationalité _____

Téléphone _____ Portable _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Email _____ @ _____

TITRES D'INSCRIPTION : COCHER LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S)

<input type="checkbox"/> Candidat Terminale ASSP ou SAPAT <input type="checkbox"/> Baccalauréat ASSP ou SAPAT Année _____ <input type="checkbox"/> Diplôme Post BAC (préciser) _____ Année _____	PRISE EN CHARGE FINANCIERE ENVISAGEE <input type="checkbox"/> Congé individuel de formation . <input type="checkbox"/> Pôle emploi <input type="checkbox"/> Autre (préciser) _____
--	--

J'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ le _____

SIGNATURE DU CANDIDAT

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES CANDIDATS EN CURSUS PARTIEL TITULAIRES D'UN DIPLOME PASSERELLE

- Avoir 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Acquitter un chèque de 90 €** couvrant les frais de gestion de concours non remboursable libellé à l'ordre de : l'**AESCFIVL** (l'**A**ssociation d'**E**ntraide **S**ociale et **C**ulturelle de la **F**ormation **I**nfirmière du **L**ycée **V**alentine **L**ABBÉ).
Inscrire le nom du candidat au verso.
- Etre élève en terminale ASSP ou SAPAT :
Admission définitive subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
- Etre titulaire du baccalauréat ASSP ou SAPAT

PORTES OUVERTES :
Samedi 21 janvier 2017
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

LES DATES

<p>Le téléchargement du dossier est possible en ligne sur le site</p>	<p>A partir du 07 décembre 2016</p>	<p>http://ifsi-ifas-valentine-labbe.fr</p>
<p>ou Retrait du dossier possible</p>	<p>A partir du 3 janvier 2017</p>	<p>Aux horaires d'ouverture du secrétariat de l'IFAS (lundi 10h-16h, mardi 11h-15h et 15h30-17h30, jeudi 12h-16h, vendredi 8h-10h).</p>
<p>7 février 2017 avant minuit le cachet de la poste faisant foi</p>	<p><i>Clôture des inscriptions</i></p>	<p>Dernier dépôt possible avant 17h30 au secrétariat de l'IFAS.</p>
<p>Du 6 mars au 19 mai 2017</p>	<p><i>Epreuve d'admission</i> Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation.</p>	<p>Les candidats retenus sont convoqués par courrier recommandé.</p>
<p>24 mai 2017</p>	<p><i>Résultats admission</i> Pour pouvoir être admis dans un institut de formation aide-soignant, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'entretien.</p>	<p>Affichage à 10h00 à l'IFSI Aucun résultat ne sera donné par téléphone → 12 candidats sont reçus sur liste principale. → Les candidats de la liste complémentaire pourront être admis sur la liste principale en fonction des désistements.</p>


<p>24 mai au 6 juin 2017</p>	<p>Tout candidat admis qui n'a pas donné son accord pour le 6 juin dernier délai, est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est remise au choix lors du forum d'affectation.</p>	<p>Tous les candidats sont personnellement informés de leur réussite ou non, par un courrier envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception.</p>
	<p><u>L'admission définitive est subordonnée à la production :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession ; • D'un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, anti-hépatite B et BCG. 	<p style="text-align: center;"><u>ATTENTION :</u> les deux certificats doivent être présentés <u>impérativement</u> le jour de la rentrée</p>
<p>4 septembre 2017</p>	<p>Rentrée des élèves à 9h00</p>	

LES DÉROGATIONS

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Une dérogation pour un report d'admission à la rentrée de l'année suivante est accordée de droit en cas de :

- Congé de maternité,
- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- Rejet d'une demande de congé formation,
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité,
- Congé d'adoption ou pour garde d'un enfant de moins de 4 ans.

CONSTITUTION DU DOSSIER
des candidats titulaires d'un diplôme passerelle
(dans l'ordre indiqué)

		<u>Candidat</u> A cocher	Réservé A l'adminis tration
1	Dépôt de dossier jusqu'au 7 février 2017 (cachet de la poste faisant foi).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Lettre de motivation manuscrite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Curriculum Vitae	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Dossier scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ résultats et appréciations (bulletins scolaires des classes de terminale et première) ; ➤ feuillets d'évaluation des stages réalisés. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Photocopie du Diplôme du baccalauréat ou Attestation du rectorat ou relevé de notes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Photocopie recto-verso, de votre carte d'identité en cours de validité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Un chèque de 90 € couvrant les frais de gestion de concours libellé à l'ordre de l' AESCIVL (l'Association d'Entraide Sociale et Culturelle de la Formation Infirmière du Lycée Valentine LABBÉ) . <u>Indiquer le nom du candidat au verso.</u> <u>Ni espèces, ni mandats ne seront acceptés</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Trois enveloppes autocollantes (format 22 cm sur 11 cm), affranchies au minimum à 5 € et libellées à votre adresse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Trois récépissés Recommandés avec Avis de Réception (à retirer à la Poste) à compléter : <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;"> <p>Destinataire : votre NOM, Prénom, Adresse</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="margin-left: 10px;"> <p>Expéditeur : Concours I.F.A.S. Valentine Labbé 41, rue Paul Doumer BP226 59563 LA MADELEINE Cedex</p> </div> </div>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Une photo d'identité au format normalisé 3,5 x 4,4 cm à coller sur la page de garde du dossier (obligatoire).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT :
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION

Note d'information préalable à l'inscription

Si vous êtes

- **Candidat titulaire d'un baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires »**
- **Candidat en classe de terminale ASSP ou SAPAT, sous réserve d'avoir validé le BEP ASSP ou SAPAT durant l'année scolaire précédente**

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant :

Vous pouvez choisir entre :

La modalité de sélection spécifique aux candidats titulaires du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT :

Sélection sur dossier et entretien à partir du dossier



Formation : cursus partiel en bénéficiant des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014 :

- A2SP : vous devez suivre les modules de formation 2, 3, et 5 et effectuer 12 semaines de stage.
- SAPAT : vous devez suivre les modules 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stage.

Pour l'IFAS Valentine Labbé 12 places sur 60 sont offertes aux candidats concernés. (Retrait d'un dossier de **couleur blanche**)

OU

La modalité de sélection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005 :

Sélection sur épreuve orale d'admission



Formation : cursus intégral de la formation en ne bénéficiant pas des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014, par conséquent vous devez suivre et valider l'ensemble de la formation des 8 modules.

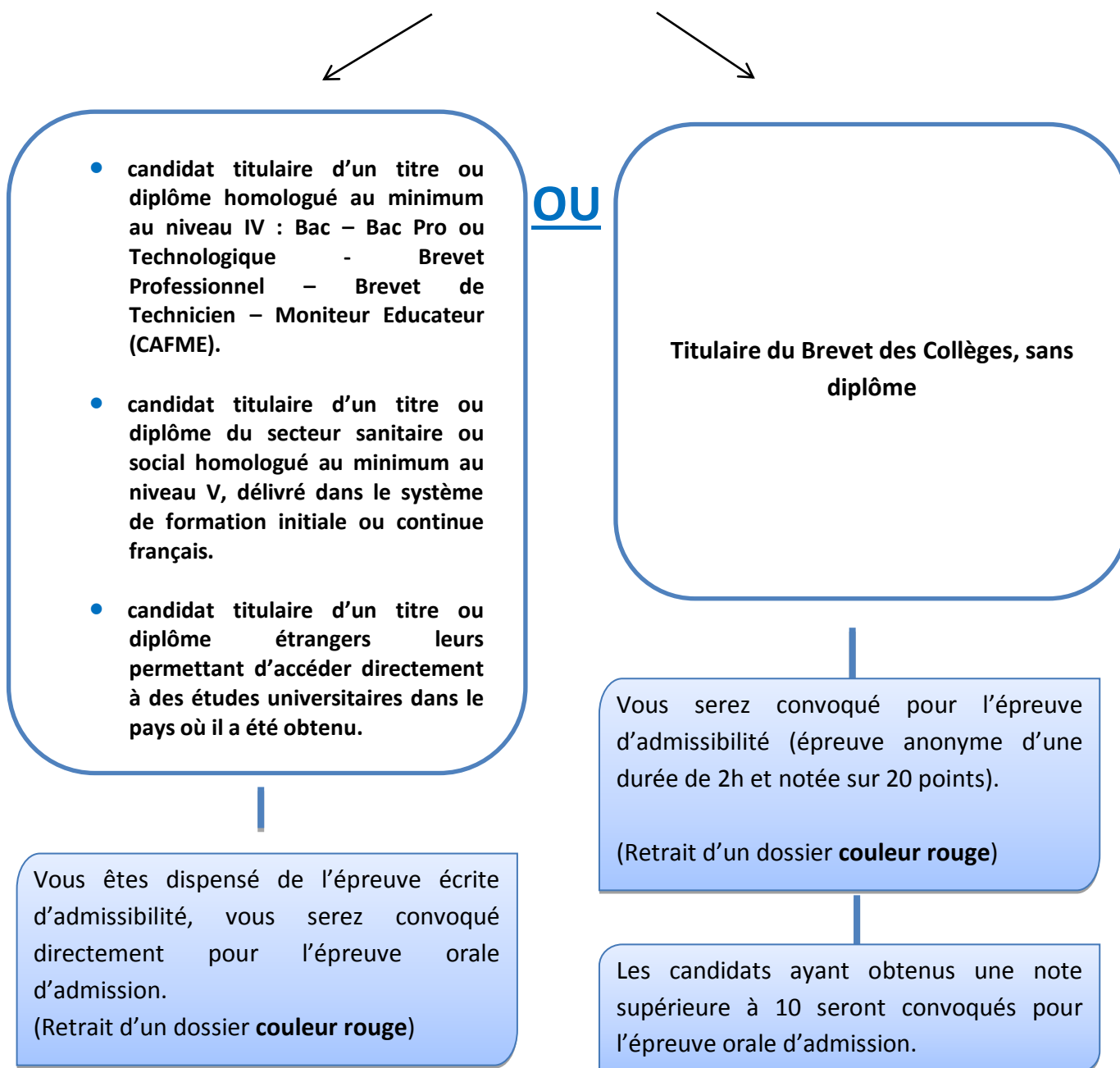
Classement dans la liste des candidats de droit commun. 48 places proposées. (Retrait d'un dossier de **couleur rouge**)

ATTENTION

Ce choix est définitif et sera confirmé à l'aide d'un formulaire spécifique contenu dans le dossier d'inscription.

SINON

Vous êtes de fait **candidat de droit commun** (48 places)



ATTENTION

Ce choix est définitif et sera confirmé à l'aide d'un formulaire spécifique contenu dans le dossier d'inscription.

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant les arrêtés du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au DEAS, les titulaires des Baccalauréats Professionnels ASSP et SAPAT, les élèves en terminale en ASSP et SAPAT (sous réserve d'obtention du baccalauréat) peuvent choisir leur voie d'accès au concours aide-soignant : concours de droit commun ou sélection spécifique.

Pour l'IFAS Valentine Labbé, la sélection spécifique offre 12 places pour les titulaires des Bacs Pro ASSP et SAPAT.

Diplôme obtenu :

- ⁽¹⁾ Baccalauréat professionnel « **Accompagnement, soins, services à la personne** »
- vous devez suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages.
- Baccalauréat professionnel « **Services aux personnes et aux territoires** »
- vous devez suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages.

Je soussigné,, certifie avoir pris connaissance que je dois suivre la formation des modules obligatoires, en lien avec le diplôme obtenu, les évaluations et les stages y afférents (cursus partiel).

La Madeleine, le / /.....
Signature

(1) Cochez la case correspondante